APTITUDE

(export du DFSM au 05/11/2026 à 21:43)

[1] APTITUDE Médecine - Médecine

nom fém.
Etymologie FEW XXV 62a: aptitudo

Définition Propriété d'une substance à subir un traitement, à produire un effet, à entrer dans une composition.

Notes

- DISPOSITION

Citations

- Aptitude, c’est a dire une qualité ou disposition par laquelle une substance est preste a recevoir aucune chose.
 Olivier de la Haye, *Poème sur la grande peste, 1426, p. 175.*